

PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE BEAUCE-NORD
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA NOUVELLE-BEAUCE

Objet: Règlement n° 427-11-2022

AVIS PUBLIC

Avis public est par la présente donné par la soussignée, Nancy Labbé, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité régionale de comté de La Nouvelle-Beauce, qu'à la session ordinaire du 23 novembre 2022, il a été adopté le règlement n° 427-11-2022 « **Règlement décrétant une dépense de 2 629 871 \$ et un règlement d'emprunt de 1 465 000 \$ pour la construction d'un stationnement incitatif et terminus léger sur le territoire de la Ville de Sainte-Marie** ».

Ce règlement a été transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en date du 24 novembre 2022 et approuvé par celui-ci le 31 janvier 2023.

Copie de ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la MRC de La Nouvelle-Beauce.

Donné à Sainte-Marie, le 22 juin 2023.



Nancy Labbé
Directrice générale
et greffière-trésorière